PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : fvos

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Association sans but lucratif "Contrat de Rivière Vesdre" - Assemblée générale extraordinaire - Ordre du jour : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Attendu que la Commune est membre de l'asbl précitée ;

Attendu que dans son courriel du 11 mars 2024, l'asbl "Contrat de Rivière Vesdre" nous informe que son Assemblée générale extraordinaire se tiendra le 9 avril 2024 à 9 heures 30 ;

Attendu que le Conseil communal doit approuver les points de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 20 octobre 2023;
3. Comité : remplacements de certains représentants;
4. Nouveaux partenaires potentiels;
5. Statuts : déménagement du siège social et administratif, vérificateurs aux comptes;
6. Rapport d'activités 2023;
7. Comptes 2032 : bilan, rapport de gestion, rapport des vérificateurs aux comptes, décharge aux vérificateurs et aux administrateurs;
8. Nouvelle mission : « Culture du risque d'inondation »;
9. Budget prévisionnel 2024;
10. Divers;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'asbl "Contrat de Rivière Vesdre" du 9 avril 2024 est approuvé.

Article 2

De transmettre la présente délibération à l'asbl "Contrat de Rivière Vesdre".